

Programme national de prévention des déchets 2014-2020

La « prévention des déchets » consiste à réduire la quantité ou la nocivité des déchets produits, en intervenant à la fois sur leur mode de production et de consommation. Elle présente un fort enjeu en permettant de réduire les impacts environnementaux et les coûts associés à la gestion des déchets, mais également les impacts environnementaux dus à l'extraction des ressources naturelles, à la production des biens et services, à leur distribution et à leur utilisation.

Les déchets générés par le site sont essentiellement les déchets d'emballage : palettes, film étirable, cartons... Tous les déchets du site seront collectés et stockés dans l'attente d'un traitement dans des conditions n'impactant pas l'environnement : bennes adaptées notamment. Les déchets seront ensuite éliminés ou valorisés selon les filières en vigueur :

- Carton
- Plastique
- Bois
- Tout venant/ Déchets Industriels Banals

Le projet d'entrepôt est compatible avec les objectifs du PNPD 2014-2020

Orientations et objectifs 2014-2020

A Orientations stratégiques et flux prioritaires

Objectifs quantifiés	Non concerné
Identification des flux prioritaires	Non concerné
Méthodologie de détermination des axes stratégiques	Non concerné
B Mesures nationales et actions de prévention associées	
Mobiliser les filières REP au service de la prévention des déchets	Non concerné
Augmenter la durée de vie des produits et lutter contre l'obsolescence programmée	Non concerné
Prévention des déchets des entreprises	Les déchets du site sont triés et stockés dans des bennes adaptées pour un traitement conforme aux réglementations en vigueur. Les principaux déchets du site sont des déchets d'emballage : cartons, palettes, film étirable. Le site n'utilise pas de produits chimiques particulier hormis les produits d'entretien classiques. Le site respectera les orientation du PNPD.
Prévention des déchets du BTP	Non concerné
Réemploi, réparation et réutilisation	La réparation est entendue au sens commun de remise en fonction d'un bien. Non concerné
Poursuivre et renforcer la prévention des déchets verts et la gestion de proximité des biodéchets	Mise en place d'une gestion adaptée des espaces verts
Lutte contre le gaspillage alimentaire	Absence de restauration collective sur site
Poursuivre et renforcer des actions sectorielles en faveur d'une consommation responsable	Non concerné
Outils économiques	Non concerné
Sensibiliser les acteurs et favoriser la visibilité de leurs efforts en faveur de la prévention des déchets	Non concerné
Déployer la prévention dans les territoires par la planification et l'action locales	Non concerné
Des administrations publiques exemplaires en matière de prévention des déchets	Non concerné
Contribuer à la démarche de réduction des déchets marins	Non concerné